



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE DU MANS LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS MESURES NOUVELLES OU COMPLÉMENTAIRES

Je suis mobilisé avec les services de la Ville du Mans, du CCAS et de Le Mans Métropole pour répondre à la situation d'urgence sanitaire existante et aux mesures nationales adoptées pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus.

L'ensemble de ces mesures poursuit l'objectif de limiter les déplacements des administrés, garantir la sécurité des agents et des personnes fragiles, et faciliter autant que possible l'action des personnels soignants.

#### **MESURES POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS**

Après concertation entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Ville du Mans, et afin de faciliter l'organisation des temps périscolaires et de restauration, des écoles ont été identifiées et retenues pour accueillir à partir du jeudi 19 mars 2020, les enfants des personnels des établissements de santé et de soins qui n'auraient pas d'autre mode de garde possible.

Il s'agit des écoles :
□ Roger Bouvet, Élémentaire 22 Boulevard Roger Bouvet, 72000 Le Mans □ Chasse Royale, Maternelle 20 Boulevard Roger Bouvet 72000 Le Mans □ Francois Rabelais - Pierre de Ronsard, Élémentaire et Maternelle 22 rue Beauverger, 72100 Le Mans □ Marceau, Élémentaire 52 Rue du Puits de la Chaîne, 72000 Le Mans □ Julien Pesche, Maternelle 49 Rue du Puits de la Chaîne, 72000 Le Mans □ Eugénie Cotton, Maternelle (élémentaire accueilli aussi là) 28 Rue Etienne Falconet, 72100 Le Mans
Les horaires prévus sont les suivants :
7h30 - 18h30 avec alternance de temps scolaires (8h20 – 11h45 puis 13h40 – 16h35) et temps périscolaires sur le reste de l'amplitude.
Un temps de restauration sera proposé sur ces sites.
En fonction de son lieu de résidence, chaque famille concernée, dont l'enfant est inscrit dans une école publique du Mans, pourra déposer son enfant dans une de ces écoles. Pourront également être accueillis les enfants de personnels des établissements de soins et de santé travaillant au Mans mais résidant hors commune. Pour des raisons d'organisation, exception faite des praticiens libéraux, les employeurs procèdent au recensement des enfants concernés et peuvent prendre contact avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale ou la Ville du Mans comme le font déjà le centre hospitalier du Mans ou le CCAS du Mans.
Les enfants seront accueillis dans le respect des précautions et gestes barrières destinés à lutter contre l'épidémie en constituant des groupes qui ne comprendront pas plus de 10 enfants.
MESURES ADAPTÉES SUR LE RÉSEAU SETRAM
Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, afin d'assurer un service répondant à la situation (sécurité sanitaires des personnels et publics transportés), la Setram adapte son offre de transport à compter du vendredi 20 mars 2020.
☐ Le réseau fonctionne tous les jours avec une offre « dimanche et jours fériés » ; ☐ Les services de nuit ne sont pas assurés.
Tramway:
□ Ligne T1, Dernier départ d'Antarès : 19h59 - Dernier départ d'Université : 20h46 □ Ligne T2, Dernier départ d'Espal : 20h06 - Dernier départ de Bellevue : 20h42 □ Ligne T3 (tempo), Dernier départ de gare SNCF : 21h00 - Dernier départ de Bois joli : 21h04
Bus:
☐ Ligne 4, Dernier départ de Bellevue : 20h52 - Dernier départ de Saint-Georges : 20h50 ☐ Ligne 5, Dernier départ de Gazonfier : 20h41 - Dernier départ de Oasis : 20h41 ☐ Les lignes 22, 23, 24, 25, 26, 28, 32, 33 et 34 circulent avec leurs horaires du dimanche sans réservation tous les jours.

Suite à la fermeture des établissements d'enseignement, les lignes scolaires ne circulent pas.

☐ Les lignes 13, 14, 15, 30, 31, 35 et Flexo soirée ne circulent pas.







## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE DU MANS LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS MESURES NOUVELLES OU COMPLÉMENTAIRES

Pour renforcer la protection des voyageurs et des agents de la Setram, la montée et la descente s'effectue par les portes doubles uniquement.

Ces mesures viennent s'ajouter à celles adoptées depuis le lundi 16 mars (informations par affichage, fermeture des espaces mobilité et vélo, nettoyage approfondi de tous les véhicules).

#### Les trajets facilités pour les personnels soignants.

La ville et La Setram poursuivent les contacts avec le Centre Hospitalier du Mans afin d'adapter l'offre de transport aux besoins spécifiques des personnels soignants :

- □ mise en place d'une rame de Tram en doublage ciblée sur les horaires d'arrivée et de départ de l'Hôpital ;
- ☐ Mise en place de bus à la demande, de type « Flexo Soirée » pour les personnels hors ligne de Tram, avec les Bus standards.

### MESURES POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Les personnes vivant à la rue sont particulièrement touchées par la situation.

La Ville met tout en œuvre pour venir en aide aux personnes sans domicile fixe.

En lien constant avec l'élu aux solidarités Yves Calippe, Le CCAS, les associations et les structures d'aide nous oeuvrons pour aider les SDF et les plus vulnérables. Les maraudes, Tarmac, la Croix rouge, le Secours Catholique, la Banque alimentaire, le Secours populaire, la Cuisine centrale, sont mobilisés pour assurer les repas, l'hébergement, la distribution de gel hydroalcoolique à ces personnes en difficulté.

Les bénévoles de moins de 60 ans qui le souhaitent peuvent venir en renfort pour assurer les permanences auprès des personnes démunies.

Contact : Yves Calippe, adjoint au maire délégué à Le Mans Solidaire Mail : yves.calippe@lemans.fr

#### MESURES RENFORCÉES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

De nouvelles mesures viennent s'ajouter à celles qui ont été mise en place depuis quelques semaines.

Dans les EHPAD gérées par la Collectivité, les visites restent strictement interdites. Grâce au renfort de personnels redéployés, une vigilance particulière sera apportée sur le nettoiement des locaux, et les activités occupationnelles permettant de lutter contre la déprime liée à l'inactivité, tout en respectant les consignes sanitaires.

Les nouveaux résidents ne sont plus admis, sauf en cas d'urgences avérées à domicile, avec alors des conditions particulières (quatorzaine...)

Dans les résidences – autonomie, les visites sont désormais interdites de 9 h à 17 h pour protéger les personnels notamment.

Soins infirmiers et aide à domicile : activités maintenues, sauf ménage des logements.

Portage de repas à domicile : activité maintenue pour les usagers actuels, pas de nouveaux bénéficiaires. Notre personnel est renforcé par des redéploiements (Production de repas, Éducation).

Les personnels de ces services (avec ceux du soin infirmier et de l'aide à domicile, ceux du portage des repas) accèderont à compter de demain au service de garde des enfants.

Le service «Téléphon'âge » (appel sur rendez-vous auprès de séniors isolés pré-inscrits) est maintenu. Il permet le maintien du lien social avec les personnes âgées isolées et donne des conseils particulièrement appréciés des usagers en cette période.

Le numéro: 02 43 88 65 45







## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE DU MANS LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS MESURES NOUVELLES OU COMPLÉMENTAIRES

### MESURES POUR LA SÉCURITÉ DES COMMERÇANTS ET CLIENTS DES MARCHES

La situation sanitaire impose d'encadrer strictement la tenue des marchés de plein vent, dont les commerces alimentaires sont indispensables à la population.

Ces marchés de plein vent sur le territoire de la commune du Mans sont donc maintenus, mais strictement réservés aux commerçants titulaires abonnés exerçant une activité de commerce alimentaire ou d'hygiène.

Il n'existe plus de tirage au sort pour les non-abonnés jusqu'à nouvel ordre.

Les horaires d'ouverture de ces marchés exclusivement alimentaires sont limités à 7h30-12h00.

Afin de se conformer aux consignes nationales, les mesures relatives aux gestes barrières (se laver régulièrement les mains, ne tousser ou éternuer que dans son coude, porter un masque si l'on est souffrant, ne pas serrer les mains ni s'embrasser, utiliser des mouchoirs à usage unique) et aux distances de sécurité (plus d'un mètre) devront être respectées par toute personne présente sur ces marchés.

Chaque commerçant devra servir les clients avec des gants et veiller à ce que les clients ne touchent pas les produits.

La municipalité sera particulièrement vigilante sur le respect de ces mesures : le non- respect de ces dispositions entrainera la fermeture immédiate des commerces contrevenants.